Image not found or type unknown

Impôts double résidence

Par **vebe**, le **19/03/2014** à **13:15**

[fluo]bonjour[/fluo] **marque de politesse**
Je suis actuellement en CDI dans une entreprise située à 45km de mon domicile dont je suis propriétaire avec mon épouse.Elle même travaille en CDI à proximité immédiate de notre domicile.
Mon poste ne me convenant plus au niveau de mon entreprise,je cherche ailleurs un poste similaire.J'ai sans doute trouvé un poste similaire à 160 km de mon domicile.
Si j'accepte ce poste je serais obligé de louer un logement sur place .Dans cette hypothèse,démission pour prendre un poste similaire en CDi ailleurs, est ce que je pourrai déduire ces frais de mes revenus lors de ma déclaration fiscal au titre des frais de double résidence?
En fait le terme " convenance personnelle" me met dans le doute,alors même que les frais engagés seront bien en lien direct avec le travail.
Merci de votre éclairage

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés